

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 AVRIL 2015  
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse  
Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1  
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2  
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3  
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4  
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5  
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

Madame Dominique Payette, préside l'assemblée et madame Guylaine Thibault agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour.
- 02- Adoption de procès-verbaux.
- 03- Mot de la mairesse.
- 04- Mot des conseillers.
- 05- Gestion administrative :
  - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
  - b) Comptes à payer;
  - c) Comptes à recevoir.
- 06- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 07- Renouvellement du contrat avec la Société de protection des animaux.
- 08- Urbanisme :
  - a) Demande de dérogation mineure;
  - b) Règlement de zonage U-2012-02.
- 09- Suivi de la séance précédente.
- 10- Varia.
- 11- Période de questions.

05-15-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-024 Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

05-15-02 Adoption de procès-verbaux

Résolution 2015-025 Il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2015-04, séance ordinaire du 9 mars 2015.

05-15-03 Mot de la mairesse

La mairesse présente aux citoyens la nouvelle adjointe administrative, madame Catherine Beck, résidente de Lac-Delage. Elle lui souhaite la bienvenue au nom des conseillers, citoyens et en son nom propre.

La mairesse informe que ce conseil municipal est filmé par webcaméra. Ceci est une première. Le mois prochain, un test sera fait avec douzaine de citoyens pour effectuer une visualisation en directe. Le but étant de la rendre accessible à tous prochainement. Par la suite, cette vidéo sera visible sur notre site Internet.

05-15-04 Mot des conseillers

Monsieur Brian Ross, conseiller, fait des annonces pour les projets à venir :

- Le projet-pilote de webdiffusion des séances du conseil municipal est implanté dès aujourd'hui. On souhaiterait installer dans le futur un écran interactif. Les citoyens non présents, pourraient poser des questions à distance en direct;
- Il rappelle également que le 16 mai 2015, une grande vente de garage sera organisée. Les personnes intéressées devront s'y inscrire au plus tard le 27 avril 2015. Les détails seront communiqués ultérieurement;
- Dès les beaux jours, il rappelle que deux boîtes à livres seront installées aux côtés des boîtes à lettres. Ce projet a pour but de promouvoir la lecture par un échange gratuit de livre entre les citoyens. Un babillard municipal sera installé au dos de chacune des boîtes à livres sur lequel nous pourrons y afficher les communiqués et avis publics municipaux.

Madame Mélanie-Anne Bousquet à plusieurs projets en réflexion. Le premier concernerait les activités pour la Fête Nationale. Le deuxième serait la mise en place d'un sondage concernant les intérêts des Delageois dans les domaines du sport et des loisirs.

05-15-05 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des autorisations de dépenses de mars 2015.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2015-026 ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 mars 2015 totalisent un montant de 91 362,46 \$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu :

QUE tous les rapports déposés soient acceptés;

QUE soit entériné le paiement des factures payées par paiement électronique (35 320,57 \$);

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 mars 2015, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Taxes à recevoir

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des taxes à recevoir au 9 avril 2015 qui totalisent un montant de 62 015,77 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

05-15-06 Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Résolution 2015-027 ATTENDU QUE le programme Climat municipalités a pour principal objectif d'inciter les municipalités du Québec à s'engager dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a souscrit à la démarche initiée par la MRC de La Jacques-Cartier, dans le cadre du programme Climat municipalités, en vue de doter les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Shannon, d'un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE "le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre de la MRC de La Jacques-Cartier" a été déposé auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'il a fait l'objet d'une attestation de conformité, le 11 décembre 2014;

ATTENDU QUE le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre comporte des mesures de réduction au niveau des bâtiments municipaux, des infrastructures municipales, des équipements motorisés opérés par la municipalité, de la gestion des eaux, des matières résiduelles et du transport routier collectif;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Climat municipalités, Ville de Lac-Delage doit énoncée un objectif de réduction exprimé en pourcentage de réduction à atteindre, à une date ultérieure par rapport aux émissions d'une année donnée; cette année de référence étant 2012;

ATTENDU QUE les actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leurs échéanciers d'implantation furent établis en étroite collaboration et avec l'assentiment des municipalités participantes à ce projet;

ATTENDU QUE la dernière tranche de la subvention accordée à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de ce projet sera effectuée après l'adoption, par chacune des municipalités participantes, d'une résolution de mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, appuyé par monsieur Bruce Wallace et unanimement résolu que Ville de Lac-Delage s'engage à :

- réduire globalement, en 2020, ses émissions de GES de 0,05 % par rapport aux données de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2012 à l'exclusion du secteur du transport routier de la collectivité;
- à mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier prévu.

05-15-07 Renouvellement du contrat avec la Société de protection des animaux

Résolution 2015-028 Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, appuyé par monsieur Guy Rochette, tous deux conseillers, et unanimement résolu :

QUE soit signé une convention entre Ville de Lac-Delage et la Société protectrice des animaux de Québec relativement au service de contrôle et de secours des animaux domestiques;

QUE cette convention est une durée d'un an, renouvelable;

QUE le coût, pour la première année, soit de 2 551,20 \$;

QUE madame le mairesse, Dominique Payette, et madame la directrice générale, Guylaine Thibault, soient autorisées à signer cette convention, pour et au nom de Ville de Lac-Delage :

05-15-08 Urbanisme

a) Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro DM2015-01;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise l'implantation d'une maison unifamiliale, sise au 138 de l'avenue des

Monts, propriété de madame Nadine Drolet et monsieur Alexandre Morin, lot 1 240 831;

CONSIDÉRANT QUE la façade avant de la maison est implantée à 6,1 mètres de la ligne avant au lieu de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT QU' il est impossible de rendre conforme ce bâtiment à moins d'une démolition;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que l'application de la réglementation a pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé, lors de sa réunion tenue le 8 avril 2015, au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure no. DM2015-01;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 6 mars 2015 dans le journal *Écho du Lac* et qu'un même avis public a été affiché au bureau de la municipalité en date du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire et tout intéressé ont eu la possibilité de faire des représentations auprès du conseil municipal le 13 avril 2015, alors que le conseil a discuté de la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et majoritairement résolu que la demande de dérogation mineure no. DM2015-01 soit acceptée.

Monsieur Alexandre Morin, conseiller municipal, s'abstient considérant une apparence de conflit d'intérêt.

#### b) Règlement de zonage U-2012-02

Madame Thibault, secrétaire-trésorière, fait la lecture et dépose un procès-verbal de correction relativement au règlement de zonage U-2012-02.

Ce procès-verbal se trouve en annexe et il fait partie intégrante du présent procès-verbal.

#### 05-15-09 Suivi de la séance précédente

Ouverture possible sur la rue Rourke:

Madame Payette rappelle que nous aurons possiblement le programme de 1<sup>er</sup> répondants de la municipalité de Stoneham. La Sécurité publique confirme qu'en cas de force majeure, ils peuvent accéder au territoire de Lac-Delage dans un délai d'environ 20 à 30 minutes.

05-15-10 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, madame Dominique Payette, mairesse, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

Résolution 2015-029 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, appuyé par monsieur Brian Ross, tous deux conseillers, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

---

Dominique Payette, mairesse

---

Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière